

**Le Pack  
Expat' CFE  
Non Salarié**

Les remboursements exprimés ci-dessous représentent le **montant global CFE + WELCARE** dans la limite des frais réels, sous réserve d'une adhésion à l'assurance Maladie/maternité de la CFE et à WELCARE.

Les frais engagés sont remboursés dans la limite du raisonnable et de l'habituel

Garanties	Santé 1	Santé 2	Santé 3	Santé 4	Santé 5
<b>Limite maximale par an et par bénéficiaire : 200 000 €</b>					
<b>Hospitalisation médicale ou chirurgicale et psychiatrique<sup>(1)</sup></b>					
Honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire Frais de séjour et fournitures diverses	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Frais de transport d'urgence en ambulance ou en véhicule sanitaire jusqu'à l'établissement de santé approprié	100 % des frais réels dans la limite de 222 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels dans la limite de 222 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels dans la limite de 222 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Forfait journalier hospitalier en France	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Forfait accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans <sup>(2)</sup>	-	-	32 €/jour	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chambre particulière <sup>(2)</sup>	Dans la limite de 32 €/jour/bénéficiaire	Dans la limite de 32 €/jour/bénéficiaire	Dans la limite de 55 €/jour/bénéficiaire	Dans la limite de 127 €/jour/bénéficiaire	100 % des frais réels
<b>Pratiques médicales courantes</b>					
Consultations médicales et visites de praticien	Limité au remboursement de la CFE	100 % des frais réels dans la limite de 44 €/visite	100 % des frais réels dans la limite de 63 €/visite	100 % des frais réels dans la limite de 190 €/visite	100 % des frais réels dans la limite de 476 €/visite
Médicaments, vaccins ou remèdes prescrits médicalement		100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Radiologie, analyses médicales		100 % des frais réels dans la limite de 539 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Actes en série prescrits médicalement dispensés par des auxiliaires médicaux <sup>(3)</sup>		100 % des frais réels dans la limite de 269 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels dans la limite de 539 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Actes de spécialité: actes techniques médicaux, actes de chirurgie et actes d'anesthésie <sup>(4)</sup>		100 % des frais réels dans la limite de 539 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Fécondation in vitro (dans la limite de 4 tentatives pour toute la durée du contrat)		Limité au remboursement de la CFE	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
<b>Appareillage</b>					
Prothèses orthopédiques, médicales, auditives <sup>(4)</sup>	Limité au remboursement de la CFE	Dans la limite de 159 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 317 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 1 902 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels
<b>Cures thermales prises en charge par la CFE</b>					
Frais de transport et d'hébergement <sup>(3)</sup>	Limité au remboursement de la CFE	Limité au remboursement de la CFE	Limité au remboursement de la CFE	Dans la limite de 1 902 €/an/bénéficiaire	100 % des frais réels
<b>Maternité</b>					
Frais d'accouchement sans césarienne <sup>(5)(6)</sup>	Limité au remboursement de la CFE	Dans la limite de 1 110 €	Dans la limite de 2 219 €	Dans la limite de 6 340 €	Dans la limite de 9 510 €
Frais d'accouchement avec césarienne <sup>(5)(6)</sup>		Dans la limite de 2 219 €	Dans la limite de 4 438 €	Dans la limite de 12 680 €	Dans la limite de 19 020 €

Garanties	Santé 1	Santé 2	Santé 3	Santé 4	Santé 5
<b>Frais dentaires</b>					
Soins Dentaires	Limité au remboursement de la CFE	Dans la limite de 111 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 222 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 2 695 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 3 170 €/an/bénéficiaire
Prothèses et implants Dentaires <sup>(5)</sup>	-	Dans la limite de 539 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 1 110 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 2 695 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 3 170 €/an/bénéficiaire
Orthodontie des enfants <sup>(5)</sup>	Limité au remboursement de la CFE	Limité au remboursement de la CFE	Limité au remboursement de la CFE	Dans la limite de 2 061 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 2 695 €/an/bénéficiaire
<b>Optique</b>					
Monture et verres	Limité au remboursement de la CFE	Dans la limite de 111 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 222 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 697 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 951 €/an/bénéficiaire
Lentilles (y compris jetables)		Dans la limite de 111 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 222 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 349 €/an/bénéficiaire	Dans la limite de 476 €/an/bénéficiaire
<b>Assistance - Assurance bagages</b>	Assistance rapatriement incluse			Assistance rapatriement et Responsabilité civile incluses	
<b>Responsabilité civile</b>	En option				

(1) Hospitalisation médicale ou chirurgicale limitée à 180 jours continus, hospitalisation psychiatrique limitée à 30 jours consécutifs, autorisation préalable de dépense à demander.

(2) Dans la limite de 30 jours par an.

(3) Autorisation préalable de dépense à demander pour les actes en série.

(4) Hors actes pratiqués lors d'une hospitalisation d'au moins 24 heures.

(5) Autorisation préalable de dépense à demander.

(6) Incluant les honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire les Frais de séjour et fournitures diverses La chambre particulière.

Ref: xxxxxxxx - Individuel Non Salarié - 04/2015 - Conception-Impression : CIPS (01.41.02.01.94)